

Mouffet, Paul

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **60 (1934)**

Heft 10

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un grand congrès de l'électricité en Suisse.

Du 29 août au 7 septembre prochain, se tiendra en Suisse le cinquième Congrès international des producteurs et des distributeurs d'énergie électrique, dont font partie les associations nationales d'entreprises électriques de nombreux pays d'Europe et d'outre-mer. Une première série de séances de travail aura lieu à Zurich, une autre à Lausanne. Une quantité de rapports économiques et techniques seront présentés et discutés.

L'organisation est assurée par le secrétariat général de l'Union de centrales suisses d'électricité (301 Seefeldstrasse, Zurich 8). Le Congrès, placé sous le patronage d'honneur de M. le Conseiller fédéral Pilet-Golaz, sera présidé par M. R.-A. Schmidt, directeur de l'E. O. S., à Lausanne.

On retarde la construction de l'usine de l'Etzel.

Les C. F. F., à la demande des milieux intéressés qui redoutaient de voir augmenter actuellement dans une trop forte proportion la production d'énergie électrique, ont décidé de retarder la construction de l'usine de l'Etzel. Pour ne pas priver de travail des maisons suisses, la partie mécanique et électrique de l'usine a cependant été confiée à ces dernières. Par contre, c'est la construction des bâtiments qu'on retardera de façon que la première partie de l'usine ne soit pas mise en marche avant l'automne 1937.

Service météorologique fédéral.

En remplacement de M. J. Maurer, démissionnaire pour raison d'âge, c'est M. Paul-Louis Mercanton, professeur à l'Université de Lausanne, que le Conseil fédéral a nommé directeur de la Station centrale de météorologie, à Zurich.

Les travaux du barrage du Chatelot.

Il y a déjà longtemps qu'on parle des travaux du grand barrage qu'on projetait de construire au Chatelot, sur le Doubs et dont devaient bénéficier notamment les villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Saint-Imier. On envisageait que ce vaste chantier pourrait occuper de très nombreux chômeurs, dans une région où, hélas ! ils sont légion. Mais, d'après des nouvelles puisées à bonne source, il semble qu'on ait pour l'instant renoncé à ces travaux coûteux, afin de ne pas augmenter dangereusement les quantités d'électricité disponibles.

Routes de montagne.

Une commission spéciale de l'Association des spécialistes suisses de la route a établi un plan de routes alpestres prévoyant des travaux importants sur une vingtaine de nos cols : Il s'agirait d'améliorer 824 km de routes et de créer une route nouvelle de 48 km au col du Susten. Les crédits nécessaires à ces travaux atteignent 128 millions. Sur cette somme, les salaires représenteraient en moyenne le 70 %, ce qui permettrait d'occuper utilement beaucoup de chômeurs. Le Conseil fédéral, de son côté, établit un projet prévoyant une série de travaux de ce genre.

Les comptes d'Etat de la Confédération pour 1933.

Le compte d'Etat pour 1933 fait ressortir un déficit de 69 millions, dont on ne sait pas encore exactement comment il sera amorti.

Forte diminution du chômage.

Notons cette heureuse nouvelle en souhaitant qu'elle marque un mieux-être durable : A la fin de mars 1934, on a enregistré 70 109 demandes d'emploi contre 91 233 à la fin du mois précédent et 71 809 à la fin de mars 1933. L'amélioration — que l'on constate d'ailleurs toujours, plus ou moins, en cette saison — est due aussi à la prudence dont on a fait preuve dans l'octroi des autorisations accordées aux travailleurs étrangers.

Les travaux de la gare de Berne.

Les travaux de transformation de la gare de Berne ont été avancés, pour combattre les effets du chômage. Les C. F. F. se seraient déclarés d'accord de les commencer dans un an (au lieu de quatre) à condition que le canton et la ville de Berne prennent à leur charge les intérêts des capitaux à engager pendant ces quatre ans. Les travaux procureraient de la besogne à quelque 250 chômeurs.

Une raison d'espérer.

Dans un discours prononcé à la Foire de Bâle, M. le Conseiller fédéral Schulthess a souligné qu'en 1933 notre balance commerciale avait été de 200 millions plus favorable qu'en 1932. Les trois premiers mois de cette année, a-t-il dit, permettent d'espérer une nouvelle amélioration. Acceptons-en l'heureux augure. J. P.

NÉCROLOGIE**Paul Mouttet.**

M. Paul Mouttet, chargé de cours à l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, que connurent de nombreuses générations d'élèves, vient de mourir, à Lausanne, à l'âge de cinquante-trois ans.

Après avoir passé par l'Ecole de Zurich, M. Paul Mouttet travailla, comme ingénieur, dans la vie pratique. Un jour, au cours d'une inspection dans le tunnel du Lœtschberg, en construction, Paul Mouttet fut gravement blessé. Dès lors, il dut quitter la pratique et se consacrer au professorat.

Frère du Conseiller d'Etat bernois Mouttet, fils du préfet de Delémont, Paul Mouttet dissimulait sous une grande timidité les qualités d'esprit et de cœur les plus solides.

Tous ses anciens élèves lui garderont un bon et fidèle souvenir. J. P.

SOCIÉTÉS**Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.****Section de la S. I. A.**

Assemblée générale du samedi 21 avril 1934, à 17 h., à Lausanne.

Présidence de M. Thévenaz, architecte.

Après avoir entendu et adopté le procès-verbal élaboré par l'ancien secrétaire, M. von der Muhll, lu par le nouveau secrétaire, M. Camille Desponds, l'assemblée générale de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes approuva le rapport, excellent, de son président, M. Thévenaz, dont voici les grandes lignes : durant le dernier exercice, la principale activité de la Société s'exerça dans le domaine de la protection des titres d'ingénieur et d'architecte. Mais le Comité s'occupa aussi, avec la collaboration de membres particulièrement compétents, des projets de normes pour les constructions métalliques et le béton, et des ordonnances sur les charges. Ces projets furent définitivement adoptés, mais le Conseil fédéral tranchera en dernier ressort.

Plusieurs visites techniques et des conférences furent offertes aux membres dont l'effectif s'est accru (12 admissions contre 3 démissions). La Société comptait, au 1^{er} janvier 1934, 265 membres dont 211 ingénieurs et 54 architectes.

Le rapport de caisse, présenté par M. R. May, ingénieur, montra une situation très satisfaisante des finances. L'avoire de la Société était, au 31 décembre 1933, de 2410 fr. 45, en notable augmentation sur l'année dernière. Sur rapport de M. DuPasquier, vérificateur des comptes, ceux-ci furent adoptés, avec remerciements au caissier.

En remplacement de MM. Bolomey, professeur et Brugger, architecte, dont le mandat de membre du Comité arrivait à terme, on a élu MM. Stucky, professeur, et Virieux, architecte, directeur du plan d'extension de Lausanne.

La cotisation demeura maintenue à 12 fr. Sept nouveaux candidats furent admis.

Puis M. le professeur Stucky fit un rapport très clair et très complet, sans être long, sur la question de la protection des titres. Un cartel a été formé, à ce propos, qui comprend : la Société suisse des ingénieurs et des architectes, la Fédération des architectes suisses et l'Association des ingénieurs-conseils. Les textes proposés par le Comité central ont été soigneusement étudiés par les délégués des Sections vaudoise et genevoise, collaborant dans le meilleur esprit. A l'unanimité, ces textes furent considérés comme trop élastiques. Actuellement, en effet, ou aucun titre n'est reconnu, on peut négliger